



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 20 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de mars à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire en la salle du Conseil Municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MOLLAND, Maire

Présents : Monsieur Gilles MOLLAND, Madame Audrey GAREL, Madame Laurence BELLEE, Madame Sandra BAUDOUIN et Messieurs Geoffroy MARIE, Christian VAN ISACKER, Roland WILD, Julien BOURREAU, Pierre BUREAU et Jean-François PANTHOU.

Monsieur Christian VAN ISACKER est élu secrétaire de séance, suivant l'article 2121-15 CGCT.

Monsieur Gilles MOLLAND ouvre la séance à 20h15, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Procès-verbal du 16 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par délibération du Conseil Municipal n°2020-45 du 4 septembre 2020 conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

-Arrêté 2023-02 autorisant M.VAN ISACKER Bernard a installé un miroir de rue à la sortie de son chemin d'accès à sa propriété.

1. Compte administratif 2022

Rapporteur : Monsieur Gilles MOLLAND

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Geoffroy MARIE 1^{ème} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Gilles MOLLAND, Maire.

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	RESULTAT N-1	RESULTAT CUMULE
Fonctionnement	332 342.71€	393 756.11 €	61 413.40 €	292 461.57 €	353 874.97 €
Investissement	494 966.63€	189 072.71 €	- 305 893.92 €	99 679.80 €	-206 214.12 €

Résultat Global excédent + 147 660.85 €

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Fait et délibéré en Mairie les mêmes jour, mois et an que dessus.

2. Compte de gestion 2022

Rapporteur : Monsieur Gilles MOLLAND

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Fait et délibéré en Mairie les mêmes jour, mois et an que dessus.

3. Vote des taxes 2023

Monsieur le Maire,

PROPOSE que les taux pour les taxes ne soient pas modifiés pour 2023 :

- Taxe foncière (bâti) 25.14 %
- Taxe foncière (non bâti) 44.78 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale 12.13%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les taux des taxes 2023 ainsi présentés.

Fait et délibéré en Mairie les mêmes jour, mois et an que dessus.

4. Affectation résultats de fonctionnement et d'investissement

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

VU le résultat de fonctionnement constaté de 353 874.97 € et le résultat d'investissement constaté de -206 214 €

DECIDE de reporter au Budget Primitif 2023 le solde de 147 660.85 € comme suit :

- Section fonctionnement (article 002) : 353 874.97 €
- Section d'investissement (article 001) : - 206 214.12 €

Fait et délibéré en Mairie les mêmes jour, mois et an que dessus.

5. Vote du budget primitif 2023

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil les propositions budgétaires pour l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

Adopte le Budget Primitif de la commune pour 2023 qui s'équilibre de la façon suivante :

-En section de fonctionnement :

Dépenses 750 124.97 €

Recettes 396 250.00 €

Avec des reports de 353 874.97 €

-En section d'investissement :

Dépenses 697 819.41 €

Recettes 904 033.53 €

Avec un report déficitaire de - 206 214.12 €

Fait et délibéré en Mairie les mêmes jour, mois et an que dessus.

6. Mise en place d'une convention pour la médecine du travail avec le CIG

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement il n'y avait plus de médecin mis à disposition par le CIG dans le cadre des missions de médecine du travail dans notre secteur,

Mais à partir du mois d'avril 2023, un médecin sera mis à disposition dans notre secteur et la convention avec le CIG pourra de nouveau être remise en place.

Il explique que cette collaboration est nécessaire pour que les agents de la commune de Bréançon soit sous surveillance médicale du CIG (examen médical au moment de l'embauche, visite médicale périodique...).

Il propose donc de remettre en place ladite convention pour une durée de 3 ans, à compter de sa signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ :

Décide de renouveler la convention avec le CIG.

Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette convention.

7. Création officielle de la Place de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a jamais eu de création officielle de la Place de l'Eglise,
Il propose donc de nommer officiellement cet endroit « Place de l'Eglise »,
Il s'assure également qu'une plaque sera prochainement posée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ :

Accepte la nomination officielle de la Place de l'Eglise,

Autorise le Maire à installer une plaque.

8. Renumérotation des habitations Place de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle que suite à la création officielle de la Place de l'Eglise (délibération 2023-10 du 20 mars 2023), il est nécessaire de renuméroter les habitations autour de cette Place.

Après concertation avec l'équipe municipale, il a été décidé à l'unanimité la renumérotation suivante :

-Parcelle AB134/82 appartenant à Monsieur GODEL Lionel = 1 Place de l'Eglise.

-Parcelle AB 68 appartenant à la Mairie de Bréançon (le Presbytère) = 3 Place de l'Eglise.

Le Maire se charge d'informer chaque habitant concerné par la nouvelle numérotation.

9. Demande de subvention pour l'enfouissement des lignes rue du Val au SIERCV

Monsieur le Maire Propose aux membres du Conseil l'inscription de la rue du Val à Bréançon au programme du SIERC pour l'enfouissement des lignes.

Il rappelle que si la subvention est accordée, la Mairie doit prendre en charge le reste à payer, soit 30% HT du montant total des travaux

Cette inscription se fera sur le programme 2023.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement pour l'inscription de ces travaux au programme 2023 et s'engage à prendre en charge le reste à payer qui ne sera pas pris en charge par le SIERC.

10. Création d'une commission des fêtes municipale

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipale de créer une commission communale des fêtes, ceci dans le but de centraliser tous les événements festifs de la Commune et de redonner un dynamisme aux animations du village.

Il propose que 2 élus au moins fassent partie de cette commission et que des bénévoles extérieurs en fassent partie également.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la création d'une commission Communale des fêtes.

11. Divers

- Sécurisation de la rue de la liberté : Une réunion publique va être organisée avec les riverains de la rue pour aborder ce point et en attendant la Mairie va remettre en service le radar pédagogique et faire des devis pour la mise en place de feux tricolores.

- Travaux en cours :

- Les travaux de la classe des CM sont terminés, les élèves peuvent désormais profiter de locaux neufs avec des aménagements plus adaptés.

La Mairie a déménagé dans ses nouveaux locaux (le SUM) et peut accueillir le public dans un environnement beaucoup chaleureux et sécurisé.

Le Contrat rural engagé par la Commune touche donc bientôt à sa fin, il reste à faire la peinture des boiseries extérieures de la nouvelle Mairie et des petites finitions à l'intérieur.

L'inauguration officielle aura lieu :

Le samedi 13 mai 2023

Nous communiquerons rapidement l'organisation de cet événement.

- Les travaux d'enfouissement des lignes au Fay touchent également à leur fin, la réfection de la route va pouvoir se faire par la suite.

- Nouveaux travaux 2023 :

- L'acquisition de la maison du 7 rue de l'Eglise va se faire très prochainement. La Mairie a obtenu les financements nécessaires pour réaliser le projet.
La première tranche des travaux (au rez-de-chaussée) débutera au 2^{ème} semestre 2023.
- Les locaux de l'ancienne Mairie vont être rénovés pour certainement accueillir un cabinet médical (infirmière, télécabine de consultation médicale..., plusieurs pistes sont étudiées).

- Rentrée scolaire 2023-2024 : Les effectifs pour cette rentrée sont de 80 enfants, nous accueillons 11 petites sections et 3 nouveaux arrivants.
- Le point a été fait sur les décorations de Noël pour cette année et il n'y aura aucun achat supplémentaire de décoration lumineuse.
- L'équipe municipale est en train d'étudier plusieurs propositions pour un nouveau blason de la Commune.
- Notre secrétaire de Mairie actuelle va bénéficier d'une nouvelle bonification indiciaire selon : *Le décret n° 2022-281 du 28 février 2022 relatif à la nouvelle bonification indiciaire des secrétaires de mairie des communes de moins de 2 000 habitants a porté à 30 points (contre 15 points précédemment) le nombre de points d'indice majorés de la NBI prévue pour ces agents).*

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h10

Bréançon, le 23 mars 2023

Le Maire

Gilles MOLLAND



Liste des délibérations prises au cours de la séance du 20 mars 2023

Délibération	Objet
DEL 2023-04	Compte Administratif 2022
DEL 2023-05	Compte de gestion 2022
DEL 2023-06	Vote des taxes 2023
DEL 2023-07	Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement
DEL 2023-08	Budget primitif 2023
DEL 2023-09	Convention médecine du travail avec le CIG
DEL 2023-10	Création officielle de la Place de l'Eglise
DEL 2023-11	Renumerotation des habitations de la Place de l'Eglise
DEL 2023-12	Demande de subvention SIERCV pour la rue du Val
DEL 2023-13	Création d'une commission des fêtes municipale